



DATE DE PUBLICATION : 8 mars 2023

Le directeur régional en Nouvelle-Aquitaine

[Délégation de signature donnée par le directeur régional en Nouvelle-Aquitaine au directeur départemental dans la Haute-Vienne](#)

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M. Denis LAURETOU, directeur régional en Nouvelle-Aquitaine, le 1er mars 2023.

Délégation permanente est donnée à M. Philippe SAIGNE-VIALLEIX, directeur départemental dans la Haute-Vienne et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Fabienne FREMINET, adjointe au directeur départemental dans la Haute-Vienne, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Limoges et des établissements secondaires et bureaux d'accueil et d'information qui peuvent lui être rattachés. M. Philippe SAIGNE-VIALLEIX reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Limoges, à l'exception des groupes relevant de la délégation de la succursale régionale.

M. Philippe SAIGNE-VIALLEIX peut subdéléguer sa signature aux cadres de la succursale de Limoges et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants et des opérateurs sur monnaie fiduciaire, placés sous l'autorité des cadres précités dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Bordeaux,
Le 1^{er} mars 2023

Denis LAURETOU